



DOCUMENT 1

REGLEMENT DU PROJET CITOYEN "CARAPATTE"

1. La Ville de Nouméa, la représentation de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et la Nouvelle-Calédonie visent à encourager et à développer localement les initiatives de projets citoyens "CARAPATTE" et les bonnes pratiques en termes de déplacement domicile-école. Le porteur de projet est une personne physique ou morale (associations de parents d'élèves, écoles, autres associations...). L'établissement scolaire pour lequel le carapatte est élaboré doit être localisé à Nouméa
2. Pour pouvoir bénéficier d'un accompagnement juridique, logistique et technique, le Carapatte doit faire l'objet d'une **déclaration d'intention de participer, par mail ou par courrier, avant le 31 décembre 2007**, avec les coordonnées du porteur de projet à : hortensia.hoffschir@ville-noumea.nc, ou CCEJ - BP K1 98849 NOUMEA CEDEX et être mis en oeuvre à partir du 15 avril 2008 pour le reste de l'année scolaire *a minima*.
3. Tous les enfants participants devront justifier, auprès du porteur de projet, de l'adhésion à une assurance scolaire (ou équivalent). Par ailleurs, le porteur de projet s'assurera qu'une assurance le couvre dans l'organisation d'un carapatte.
4. Par sa participation au projet, le porteur de projet et le chef d'établissement acceptent ce règlement entièrement et sans condition.

Renvoyer le formulaire d'inscription ci-joint, dûment rempli et signé, accompagné des documents requis (liste au bas du formulaire) à la CCEJ avant la date limite du 31 décembre 2007. Une réponse d'acceptation ou de refus sera donnée au plus tard à la rentrée scolaire 2008.

FORMULAIRE DE PARTICIPATION

Le porteur de projet :

Le porteur de projet désigne un interlocuteur qui est le référent auprès des accompagnateurs du projet (Ville de Nouméa - ADEME - Nouvelle-Calédonie). Tout changement sera mentionné aux accompagnateurs.

Porteur de projet :

Nom, prénom de l'interlocuteur :

Mail de l'interlocuteur : Téléphone :

Statuts de l'interlocuteur :

Parent d'élève au nom d'une APE

Parent d'élève indépendant

Enseignant de l'établissement

Autre (préciser :))

L'établissement scolaire :

Nom de l'établissement scolaire :

Nom du directeur d'établissement :

Mail de l'interlocuteur : Téléphone :

Adresse complète de l'établissement :

.....

Nombre d'enfants scolarisés à l'école à la rentrée 2007 :

Le projet de carapatte :

Envoyer par mail le fichier « dépouillement d'enquête » Excel rempli à : hortensia.hoffschir@ville-noumea.nc

NB : le fichier EXCEL à remplir est disponible sur le site de la ville de Nouméa www.ville-noumea.nc ou peut être envoyé par mail sur simple demande.

Remplir le tableau suivant :

	Lignes "carapatte" mises en place					
	Ligne 1	Ligne 2	Ligne 3	Ligne 4	Ligne 5	TOTAL
Nombre d'enfants participants						
Nombre d'accompagnateurs / jour						
Nombre d'accompagnateurs affectés						
Distance des lignes						
Nbre de jours de service hebdomadaires						
Service assuré matin et/ou soir						

Visa de l'établissement scolaire concerné :

Madame - Monsieur,

chef d'établissement de l'école,

déclare avoir pris connaissance de l'organisation d'un carapatte dans mon établissement scolaire, et atteste de l'exactitude des éléments renseignés dans le présent dossier.

Fait à, le

Signature du chef d'établissement :

CONSTITUTION DU DOSSIER

1. Le formulaire de participation rempli
2. Visa de l'établissement scolaire concerné (sur le formulaire) rempli et signé
3. Liste des élèves participant au carapatte (Nom, prénom, classe de l'enfant)
4. Liste des élèves inscrits au ramassage scolaire de type bus, minibus, etc. s'il en existe un (ou attestation du nombre d'inscrits par l'autorité organisatrice du ramassage)
5. Liste des accompagnateurs (Nom et statuts)
6. Eléments de restitution de l'enquête réalisée pour la mise en place du carapatte (les outils permettant la réalisation de cette enquête sont téléchargeables sur le site www.ville-noumea.nc ou envoyés sur demande à hortensia.hoffschir@ville-noumea.nc
 - Joindre au dossier une carte mentionnant les lieux de résidence des enfants participants, les lignes de carapattes, les points d'arrêt du carapatte, et éventuellement les points difficiles (traversées de chaussées, trottoirs étroits, etc.).
 - Envoyer par mail le fichier Excel « *dépouillement d'enquête* » rempli à :
hortensia.hoffschir@ville-noumea.nc
7. Attestation sur l'honneur signée de l'interlocuteur du porteur de projet que :
 - les élèves participants sont couverts par une assurance scolaire ou équivalent ;
 - tous les participants (enfants, accompagnateurs, parents) ont signé la charte qui les concerne ;
 - le carapatte est mis en oeuvre au moins pour le reste de l'année à partir du 15 avril 2008, avec l'intention de le reconduire en 2009 dans des conditions similaires.

Date limite d'inscription pour la période test :